

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 23 octobre 2020

7^{ème} Commission

N° CP-2020-10-7-1

Service instructeur

DECS - service appuis et ressources

Service consulté

DECS – Coordination de l'Action Culturelle et des Publics
Service appui juridique et documentaire

PLAN PATRIMOINE 68**SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS AU TITRE DE 2020**

Résumé : Le présent rapport propose, au titre du Plan Patrimoine 68, d'attribuer et d'autoriser le versement de subventions d'investissement pour un montant de 1 677 154 €.

La Commission « Culture et Patrimoine » (7^{ème}) réunie le 25 septembre 2020 a donné un avis favorable à ce dossier.

Les Commissions territoriales de sélection des projets, présentés au titre de l'année 2020, se sont réunies les 25, 27 et 28 août 2020.

64 dossiers ont été déposés au titre du Plan Patrimoine 68 (cf. annexe 1) dont :

- 7 dans le cadre du Patrimoine Remarquable,
- 3 dans le cadre du Patrimoine de Territoire,
- 50 dans le cadre des Maisons Alsaciennes Anciennes,
- 4 dans le cadre des Châteaux Forts.

Sur 64 projets déposés au titre de cette politique, 63 ont été retenus par les Commission territoriales précitées au titre du Plan Patrimoine 68, et un dossier déposé au titre des Maisons Alsaciennes Anciennes pourrait être réorienté vers le Fonds de Solidarité Territoriale.

Le montant total des aides départementales prévisionnelles proposées s'élève à 1 677 154 €.

Synthèse financière par politique :

Politique	Nombre de Dossiers	Proposition de la Commission territoriale
Châteaux-Forts	4	170 130 €
Maisons Alsaciennes Anciennes	49	595 470 €
Patrimoine de Territoire	3	32 036 €
Patrimoine Remarquable	7	879 518 €
Total général	63	1 677 154 €

Synthèse financière par territoire :

Territoire de Vie	Enveloppe de crédits disponibles (AP)	Nombre de dossiers	Subventions proposées par les Commissions Territoriales	Nouvelle enveloppe de crédits disponibles (AP)
Région Colmarienne	2 152 016 €	16	879 288 €	1 272 728 €
Région Mulhousienne	998 233 €	6	99 355 €	898 878 €
Thur Doller Vignoble Plaine du Rhin	1 685 764 €	20	394 145 €	1 291 619 €
Sundgau Trois Pays	1 866 453 €	21	304 366 €	1 562 087 €
TOTAUX	6 702 466 €	63	1 677 154 €	5 025 312 €

En conclusion, il est proposé :

- 1) d'attribuer et d'autoriser le versement des subventions d'investissement au titre du Plan Patrimoine 68 pour un montant total de 1 677 154 €, selon les conditions et modalités précisées dans l'annexe 1 au présent rapport ;
- 2) de préciser que conformément au règlement financier départemental, ces subventions seront versées en une seule fois pour les montants inférieurs à 100 000 €, en deux fois pour les montants supérieurs à 100 000 €, et en trois fois pour les montants supérieurs à 500 000 €. Ces montants seront prélevés sur les crédits inscrits au budget départemental sur le programme D211 imputation 204 – 312 - 204141-204142 – 204181 - 204182 – 20422 – 22723 - 014.
- 3) de réorienter le dossier de demande de subvention déposée par l'Association Histoire et Patrimoines d'Illhaeusern vers le Fonds de Solidarité Territoriale, en vue de son instruction au titre de cette politique, dès lors que le projet en cause relève prioritairement de ce dispositif ;

- 4) d'approuver et de m'autoriser à signer les conventions de partenariat à intervenir avec l'Association les Compagnons du Château du Hohnack, l'Association Pro Landskron, l'Association Grand Conseil St Etienne de Kientzheim et l'Association Le Ventre à Hégenheim.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.


LE PRESIDENT

Remy WITH